

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SAGE DE LA NAPPE ASTIENNE**

Réunion du 11 octobre 2013
L'an deux mille treize à 14 heures et trente.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, dûment convoquée, s'est réunie dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Béziers-Méditerranée, à Béziers, sur convocation de son président, Henri CABANEL. Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu délibérer valablement.

Membres de la CLE présents :

COLLEGE DES ELUS	COLLEGE DES USAGERS	COLLEGE DE L'ETAT
Monsieur Henri CABANEL	Madame Nora TABERKOKT	AE RMC (Madame Evelyne LACOMBE
Madame Michèle TEXIER	Monsieur Arnaud LUPIA	DDTM 34 (Madame Charlotte COURBIS),
Madame Florence BRUTUS	Monsieur Pierre COLIN	ARS (Madame Catherine MOREL)
Madame Ariane SOTO-DESCALS	Monsieur Jacky LAUTIER	
Monsieur Robert GELY	Madame Marie-France DURANCEL	
Monsieur Jean-Luc GERGES		
Monsieur Serge PESCE	Monsieur Jean-Guy AMAT	
Madame Véronique SALGAS		
Monsieur Claude ZEMMOUR		
Monsieur Jean-Yves LE BOZEC		
Monsieur Christophe THOMAS		

Membres de la CLE représentés par mandat :

Monsieur Philippe VIDAL, Monsieur François COMMEINHES, Monsieur Robert RALUY, Monsieur Pierre BEAUDIER, Madame Yolande ROTH, Monsieur François TAUPIN, Monsieur Serge TEYSSEDE, Monsieur Paul MAUZAC, Monsieur Guy AMIEL, Madame Stéphanie SENEGA SANCHEZ ; DREAL (Monsieur Paul CHEMIN).

Excusés/Absents :

Monsieur Jean-Pierre BALZA, Madame Sarah FAURE, Monsieur Jean-Michel DU PLAA, Monsieur Frédéric PIONCHON, Monsieur Jean-Noël BADENAS, Monsieur Edgard SICARD, Monsieur Jean MIAS, Monsieur Thierry RAMAYE, Madame Anne DUBOIS-DE-MONTREYNAUD, Monsieur Jean-Pascal PELAGATTI, Monsieur Bernard AURIOL, Monsieur Christophe MERCADIER.

Etaient également présents :

Monsieur Claude CALAS, Madame Cécile IDIER, Monsieur Philippe BARBET, Madame Léonie CAMBREA, Madame Nathalie EGEA, Monsieur Sébastien THERON, Madame Laure MATON, Madame Véronique DUBOIS, Madame Géraldine MARTINEZ et Madame Lucile LAPLANCHE, avocate (cabinet juridique DPC).

Objet : Présentation de la stratégie du SAGE au comité d'agrément du Bassin Rhône Méditerranée

EXPOSE :

La rédaction de la première partie de la stratégie a été conduite au cours de l'été par la cellule d'animation du SAGE. Une phase de concertation a été organisée à partir de mi-septembre, pour prendre en compte les observations des acteurs sur ce rapport provisoire.

Le travail finalisé est présenté ce jour à la Commission locale de l'Eau sous forme d'un diaporama. Le rapport complet a été mis à disposition des membres de la CLE sur le site internet du SMETA.

Ces orientations constituent le projet politique de la CLE pour une gestion durable de la ressource. Elles devraient être présentées, le 18 décembre 2013, au comité d'agrément du Bassin Rhône Méditerranée, qui, depuis 2002, examine les SAGE au stade des orientations stratégiques afin de s'assurer de leur conformité avec le SDAGE et de leur cohérence avec les enjeux du territoire.

En conséquence, il est proposé à la Commission Locale de l'Eau de délibérer afin de mandater Monsieur le Président pour transmettre le rapport et présenter les orientations stratégiques, retenues pour le SAGE de la nappe astienne, au comité d'agrément du bassin, à Lyon.

DECISION :

Après délibération, La Commission Locale de l'Eau, à l'unanimité, MANDATE le Président pour transmettre le rapport et présenter la stratégie du SAGE de la nappe astienne au comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée.

Le Président
SAGE Nappe Astienne
Commission
Locale
de l'Eau
* * *
S.M.E.T.
Henri CABANEL